

champ, il s'offrit de donner des Déclarations conformes à ses sentimens, & il les donna en effet; de sorte que tout le crime qu'on pourroit en vouloir faire au Comte de Stampa, ou à la Cour de Vienne, seroit que le premier à l'insçu de la Cour n'a pas refusé ce que le Marquis de Monteleon a eu si peu de répugnance à lui offrir. Excellent motif pour rompre la paix tant de fois renouvelée ! pour crier à l'insulte, & pour se plaindre de l'honneur de l'Infant outragé, de celui de Sa Majesté Catholique grièvement offensé, & des procédés subreptices cachés avec soin & frauduleusement. A-t-on jamais entendu des plaintes plus étranges ? Le Duc de Liria ne s'attendoit pas que la Cour condamneroit la conduite du Marquis de Monteleon; au contraire, il crut, aussi-bien que la Cour Imperiale, qu'après ce qui s'étoit passé à Parme, il n'étoit plus besoin de signer l'acte qu'on lui avoit demandé peu auparavant, & ce ne fut qu'au mois de Fevrier de l'an 1732. qu'on commença à se plaindre des déclarations du Marquis de Monteleon : Mais ces plaintes ne furent pas alors telles qu'on les publie aujourd'hui. On n'avoit aucun lieu d'en inferer que l'Espagne dût assurer un jour qu'elle avoit fait connoître à l'Empereur le sentiment que devoit produire en elle un traitement si inouï; & qu'elle avoit instruit toute l'Europe de ses justes sujets de plaintes. Les discours du Duc de Liria & ses mémoires étoient beaucoup plus doux & amiables : Ils ne respiroient que l'extrême désir de Leurs Majestés Catholiques de resserrer de plus en plus l'union la plus étroite entre les deux Cours, & de la rendre indissoluble à jamais. Mais quelle doit être la surprise de la Cour Imperiale de voir qu'après les paroles qu'on vient de citer, on y ajoute dans le Manifeste d'Espagne, de n'avoir jamais pu avoir aucune réponse, malgré